

M. CAHAN: Il m'est bien inutile, je suppose, de répéter mon opinion—et je suis probablement le seul membre de la Chambre de cet avis—savoir que les maux qui se sont produits sont dûs au fait que le Parlement du Canada a cherché, de temps en temps, à empiéter sur l'autonomie politique des provinces et à assumer le droit, au moyen de crédits, de s'occuper de questions relatives, disons, à la main-d'œuvre, et qui ne sont pas du ressort du parlement fédéral. Nous avons fait fausse route et nous sommes allés loin, et le jour doit venir avant bien longtemps où le Parlement devra chercher à regagner le terrain qu'il a perdu et à prendre une ferme attitude au sujet de questions qui sont de son ressort.

Cela donne lieu à bien des maux. Nous votons de grosses sommes pour les secours. Je ne sais pas de quelle manière on a fait l'ajustement, mais je sais que lorsque nous étions au pouvoir, une ville canadienne a dépensé plus de 2 millions de dollars provenant du gouvernement fédéral et nous ne pouvions obtenir aucune pièce justificative à ce sujet du gouvernement de la province ni de la municipalité. Comment s'y prend-on maintenant, je n'en sais rien.

Le très hon. M. BENNETT: Je vois dans les rapports qu'un certain nombre de cas ont été ajustés, mais pas tous.

L'hon. M. ROGERS: Oh non. Il y en a qui ne sont pas réglés.

L'hon. M. CAHAN: Il y a aussi l'aspect politique de la question. Les fonds votés par le Parlement fédéral pour fins de secours dans les provinces sont, de fait, distribués par les échevins des villes. Or, dans chaque quartier d'une municipalité où ces fonds sont distribués, l'échevin jouira d'une forte influence politique dont il pourra se servir contre les membres de tel ou tel parti de la Chambre, mais qui ne devrait pas être utilisée, dans le but d'assurer ou d'empêcher l'élection de certains députés au Parlement fédéral.

Prenons le cas de la ville de Montréal aujourd'hui. S'ils veulent pouvoir raisonnablement compter sur l'appui des électeurs lors des prochaines élections fédérales, les honorables membres d'en face qui représentent des circonscriptions de Montréal, doivent chercher à obtenir le plus possible l'appui des échevins de leur circonscription qui voient à la distribution des fonds provenant des subventions fédérales pour fins de secours. Lors d'une élection tenue à Montréal, il n'y a pas bien longtemps, j'ai pris les listes de ceux qui reçoivent des secours et, d'après les limites

de la circonscription, je crois avoir réussi à faire un calcul assez juste. Je puis dire que de quatre à cinq mille des électeurs qui avaient droit de vote dans cette élection recevaient des secours du gouvernement fédéral, étant donné que les fonds, ou une forte partie de ces fonds, provenaient de subventions fédérales. Or, ces fonds ont été distribués par des agents municipaux qui ne relèvent aucunement du Parlement fédéral, et, dans bien des cas, la distribution faite par ces agents municipaux est effectuée dans un but politique. Cet état de choses ne peut pas durer sans d'énergiques protestations. Pour résoudre la difficulté il va falloir une décision énergique de la part du Parlement. Le Parlement, je suppose, craindrait de rendre cette décision avant les élections générales, car ceux qui voteraient pour ou contre s'exposeraient probablement à des représailles dans la circonscription qu'ils représentent.

Mais le Parlement doit ou obtenir le pouvoir de réglementer l'emploi dans les industries de même que sur certains éléments de la situation de la main-d'œuvre, ou se retirer de la scène et refuser de voter de fortes sommes d'argent destinées à être distribuées par les autorités provinciales ou municipales. Nous ferions mieux d'examiner de nouveau la question. Nous ne pouvons pas l'é luder. A l'heure actuelle cette situation s'applique aux honorables membres d'en face bien plus qu'à ceux qui se trouvent de ce côté-ci. Beaucoup de circonscriptions ont leurs représentants de l'autre côté de la Chambre. Je parle dans le moment de la province dont je suis l'un des représentants. La question s'applique à plusieurs de circonscriptions situées dans la ville et dans l'île de Montréal. La chose touche de près presque tous ceux qui représentent ces circonscriptions et qui, à titre de candidats, doivent de nouveau demander l'appui de ces gens-là dans les élections générales et aussi les élections partielles. C'est un mal. Si une sténographe employée dans mon bureau rédige ma correspondance au cours d'une campagne électorale, elle est privée de son droit de vote, parce que je la rémunère pour écrire des lettres dans lesquelles j'indique à mes électeurs où voter ou les réunions publiques que je tiens. Si, après avoir écrit ces lettres, elle vote pour moi, elle commet un acte illégal. Plusieurs employés refusent de voter dans ces conditions, même si leur emploi est permanent et s'ils touchent un traitement mensuel ou annuel. Mais quand il s'agit d'un déboursé de plusieurs millions destinés aux électeurs, ceux-ci ont tout à fait le droit de recevoir ces deniers publics et de voter, lors des élections

[Le très hon. M. Bennett.]